

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2922

24 octobre 2015

### SOMMAIRE

Alpha Lux Sécurité S.à r.l. ....	140232	ECommerce Taxi Middle East S.à r.l. ....	140222
ALSTOL, société à responsabilité limitée ....	140232	Ecres .....	140229
Antin Infrastructure Partners Luxembourg V .....	140222	Electricité Générale Cardoso et Loureiro S.à.r.l. ....	140250
Basic Eight S.A. ....	140220	Etre S.A. ....	140254
Belvedere Financing S.A. ....	140232	Eyquem AM .....	140229
C2B Groupe S.A. ....	140218	FAMSA Investment S.à r.l. ....	140253
Caféforum S.à r.l. ....	140230	FFDC Super 1 S.à r.l. ....	140232
Calcipar S.A. ....	140230	FFDC WL S.à r.l. ....	140234
Cap Consultants International S.à r.l. ....	140221	Firola Investment S.A. ....	140234
CBB S.A. ....	140231	Fluid Movement Investment S.A. ....	140233
Centuria Capital Développement Durable S. à r.l. (C2D2) .....	140231	Fortilux S.A. ....	140232
Chaleur Appliquée .....	140231	Fourpoints Funds .....	140233
Co-Ordination Luxembourg S.A. ....	140255	Fund Advisers Europe (Luxembourg) S.A. ..	140233
CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A. ....	140220	Global Sales Luxembourg S.A. ....	140246
Crystal Almond S.à r.l. ....	140250	MyHome Concept Groupe .....	140218
Dalu S.à r.l. ....	140236	Naropère S.à r.l. ....	140227
DPI S.A. ....	140229	OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l. ...	140210
Droffic Investments S.A. ....	140230	STM Holdings S.à.r.l. ....	140256
ECBPF II (Lux) S.à r.l. ....	140229	TrackTeo S.A. ....	140253
		Vitrilux S.A. ....	140235

**OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 46.842,83.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.318.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg;

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.318, incorporated on February 5, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 891, page 42745 on April 15, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on May 26, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of GBP 47,402.36, its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.303, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

2. SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, a company incorporated and registered in England and Wales with company number 01287713 and whose registered office is at 6 New Street Square, London EC4A 3LX, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

3. The Trustees of The Alan Cherry Copthorn Will Trust, an English trust, c/o Speechly Bircham LLP, 6 New Street Square, London EC4A 3LX, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

4. Michael Hill, Director, born on 20 August 1952 in Redruth, United Kingdom, residing at 12 Rowanwood Avenue, Sidcup, Kent DA15 8WN, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

5. Nicholas Jackson, Land & Planning Director, born on March 22, 1954, in Derby, United Kingdom, residing at 6 Harvest Place, School Hill, Wargrave, Berkshire, RG10 8AQ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

6. Ian Sutcliffe, Executive Chairman, born on 24 July 1959 in Liverpool, United Kingdom residing at Windlesham Lodge, Westwood Road, Windlesham, Surrey GU20 6LX, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

7. Mike Woolliscroft, company director, born on August 18, 1977 in Sheffield, United Kingdom, residing at 18 Trent Avenue, London W5 4TL, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal

8. Andrew Carrington, Director, born on 18 February 1975 in Edinburgh, United Kingdom, residing at 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

9. Graham Stewart Cherry, Company Director, born on 15 June 1959, residing at Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

10. Richard Stephen Cherry, Company Director, born on 20 March 1961, residing at the Old Vicarage, High Street, Stebbing, Dunmow, Essex CM6 3SF, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

11. David Simpson, Managing Director, born on March 28, 1955 in Airdie, United Kingdom, residing at Magnolia House, Vicarage Lane, Hound Green, Hook, Hampshire, RG27 8JJ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

12. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, born on 24 June 1963 in Romford, United Kingdom, residing at 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

13. Paul Beaney, Construction Director, born on March 12, 1968 in London, United Kingdom, residing at The White House, Stubbs Hill, Binfield, Berkshire, RG42 5NN, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

14. Antony Travers, Managing Director, born on 18 March 1960 in Manchester, United Kingdom, residing at 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

15. Wendy Elizabeth Colgrave, Company Director, born on 13 January 1965, residing at Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

16. Jonathan Cranley, Sales and Marketing Director, born on August 31, 1962 in Elstree, United Kingdom, residing at 8 Barber Close, Hurst, Reading, RG10 8JU, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

17. Christopher Bladon, Director, born on 16 March 1977 in Rochford, United Kingdom, residing at 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

18. Paul Wills, Finance Director, born on August 28, 1964 in Redruth, United Kingdom, residing at 12 Drak Lane, Wargrave, Berkshire, RG10 8JU, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

19. David Everett, Managing Director, born on 14 September 1957 in Bishop Auckland, United Kingdom, residing at Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

20. Marc Taylor, Commercial Director, born on May 15, 1972 in Hillingdon, United Kingdom, residing at Highwood, 9 Rodney Gardens, Pinner, Middlesex, HA5 2RT, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

21. Ian Kelley, Managing Director, born on 17 October 1961 in Wigan, United Kingdom, residing at 5 Fenwick Close, Westhoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

22. Greg Meier, Chief Architect, born on June 2, 1962 in Uffikon, LU, Switzerland, residing at 10 Lewis Close, Harefield, Uxbridge, Middlesex, UB9 6RD, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

23. James Dodd, Director, born on 19 April 1967 in Romford, United Kingdom, residing at "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

24. David Chandler, Senior Land Manager, born on October 24, 1953 in Kingston Hill, United Kingdom, residing at 27 Carolina Place, Finchampstead, Wokingham, Berkshire, RG40 4PQ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

25. Richard Reeves, Director, born on 31 December 1962 in Grays, United Kingdom, residing at "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

26. Ian Haggerty, Contracts Manager, born on April 12, 1962 in London, United Kingdom, residing at 2 Buccaneer Close, Woodley, Reading, Berkshire, RG5 4XP, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

27. Richard Milton, Senior Technical Manager, born on March 5, 1978 in Plymouth, United Kingdom, residing at 4 Vicarage Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 7DS, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

28. Lee Gardner, Site Manager, born on October 7, 1976 in Ascot, United Kingdom, residing at 114 Binfield Road, Bracknell, Berkshire, RG42 2AS, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

29. Robin Anderson, Site Manager, born on May 26, 1957 in Wokingham, United Kingdom, residing at 12 Elmley Close, Emmbrook, Wokingham, Berkshire, RG41 1HP, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal; and

30. Gary Whitaker, solicitor, born on August 22, 1963, in Eastbourne (United Kingdom), residing at Cone Hill, Church Rd, Stone Street, Sevenoaks, Kent TN15 0LQ, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

The persons listed under items 1 to and including item 30 above are hereafter referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's corporate capital is fixed at forty-six thousand eight hundred and thirty-seven Pound Sterling and thirty-three Pence (GBP 46,837.33) represented by (i) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A1 ordinary shares (the A1 Shares), (ii) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A2 ordinary shares (the A2 Shares), (iii) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A3 ordinary shares (the A3 Shares), (iv) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A4 ordinary shares (the A4 Shares), (v) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and four (131,804) class A5 ordinary shares (the A5 Shares, and together with the A1 Shares, the A2 Shares, the A3 Shares and the A4 Shares, the A Ordinary Shares), (vi) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA1 ordinary shares (the AA1 Shares), (vii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA2 ordinary shares (the AA2 Shares), (viii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA3 ordinary shares (the AA3 Shares), (ix) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA4 ordinary shares (the AA4 Shares), (x) twenty-seven thousand and one hundred (27,100) class AA5 ordinary shares (the AA5 Shares, and together with the AA1 Shares, the AA2 Shares, the AA3 Shares and the AA4 Shares, the AA Ordinary Shares), (xi) ten thousand four hundred and sixteen (10,416) Class B1 ordinary shares (the B1 Shares), (xii) ten thousand four hundred and seventeen (10,417) class B2 ordinary shares (the B2 Shares), (xiii) ten thousand four hundred and seventeen (10,417) class B3 ordinary shares (the B3 Shares), (xiv) ten thousand four hundred and eighteen (10,418) class B4 ordinary shares (the B4 Shares), (xv) ten thousand four hundred and eighteen (10,418) class B5 ordinary shares (the B5 Shares, and together with the B1 Shares, the B2 Shares, the B3 Shares and the B4 Shares, the B Ordinary Shares), (xvi) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB1 ordinary shares (the BB1 Shares), (xvii) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB2 ordinary shares (the BB2 Shares), (xviii) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB3 ordinary shares (the BB3 Shares), (xix) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB4 ordinary shares (the BB4 Shares), (xx) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB5 ordinary shares (the BB5 Shares, and together with the BB1 Shares, the BB2 Shares, the BB3 Shares and the BB4 Shares, the BB Ordinary Shares), (xxi) nine hundred and sixty-two thousand one hundred (962,100) class C ordinary shares (the C Ordinary Shares), (xxii) one (1) class D ordinary share (the D Ordinary Share), (xxiii) two million and seventy-four thousand and forty-nine (2,074,049) OCM mandatory redeemable preferred shares (the OCM MRPS), (xxiv) one hundred and ninety-four thousand six hundred and ninety-one (194,691) CHY mandatory redeemable preferred shares (the CHY MRPS), (xxv) fifty-two thousand six hundred and twenty-nine (52,629) MGT mandatory redeemable preferred shares (the MGT MRPS), and (xxvi) five hundred and forty-five thousand four hundred and sixty-five (545,465) FEI mandatory redeemable preferred shares (the FEI MRPS, and together with the OCM MRPS, the CHY MRPS and the MGT MRPS, the MRPS), all in registered form and having a nominal value of one penny (GBP 0.01).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five Pound Sterling and fifty Pence (GBP 5.50), to raise it from its present amount of forty-six thousand eight hundred and thirty-seven Pound Sterling and thirty-three Pence (GBP 46,837.33), to forty-six thousand eight hundred and forty-two Pound Sterling and eighty-three Pence (GBP 46,842.83) by way of the issuance of (i) one hundred and ten (110) class B1 ordinary shares, (ii) one hundred and ten (110) class B2 ordinary shares, (iii) one hundred and ten (110) class B3 ordinary shares, (iv) one hundred and ten (110) class B4 ordinary shares, and (v) one hundred and ten (110) class B5 ordinary shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above, by contribution in cash, and payment of a share premium;

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified in items 2. and 3 above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares, in the register of shareholders of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five Pound Sterling and fifty Pence (GBP 5.50), to raise it from its present amount of forty-six thousand eight hundred and thirty-seven Pound Sterling and thirty-three Pence (GBP 46,837.33), to forty-six thousand eight hundred and forty-two Pound Sterling and eighty-three

Pence (GBP 46,842.83) by way of the issuance of (i) one hundred and ten (110) class B1 ordinary shares, (ii) one hundred and ten (110) class B2 ordinary shares, (iii) one hundred and ten (110) class B3 ordinary shares, (iv) one hundred and ten (110) class B4 ordinary shares, and (v) one hundred and ten (110) class B5 ordinary shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the Articles.

*Third resolution*

The Meeting unanimously accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

*Subscription - Payment*

SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to (i) one hundred and ten (110) class B1 ordinary shares, (ii) one hundred and ten (110) class B2 ordinary shares, (iii) one hundred and ten (110) class B3 ordinary shares, (iv) one hundred and ten (110) class B4 ordinary shares, and (v) one hundred and ten (110) class B5 ordinary shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five hundred and fifty Pound Sterling (GBP 550) to be allocated as follows:

- five Pound Sterling and fifty Pence (GBP 5.50) to be allocated to the nominal share capital of the Company;
- five hundred and forty-four Pound Sterling and fifty Pence (GBP 544.50) to be allocated to the share premium account of the Company connected to the B Ordinary Shares.

The aggregate amount of five hundred and fifty Pound Sterling (GBP 550) for the cash contribution is forthwith at the free disposal of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at forty-six thousand eight hundred and forty-two Pound Sterling and eighty-three Pence (GBP 46,842.83) represented by (i) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A1 ordinary shares (the A1 Shares), (ii) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A2 ordinary shares (the A2 Shares), (iii) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A3 ordinary shares (the A3 Shares), (iv) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and three (131,803) class A4 ordinary shares (the A4 Shares), (v) one hundred and thirty-one thousand eight hundred and four (131,804) class A5 ordinary shares (the A5 Shares, and together with the A1 Shares, the A2 Shares, the A3 Shares and the A4 Shares, the A Ordinary Shares), (vi) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA1 ordinary shares (the AA1 Shares), (vii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA2 ordinary shares (the AA2 Shares), (viii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA3 ordinary shares (the AA3 Shares), (ix) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA4 ordinary shares (the AA4 Shares), (x) twenty-seven thousand and one hundred (27,100) class AA5 ordinary shares (the AA5 Shares, and together with the AA1 Shares, the AA2 Shares, the AA3 Shares and the AA4 Shares, the AA Ordinary Shares), (xi) ten thousand five hundred and twenty-six (10,526) Class B1 ordinary shares (the B1 Shares), (xii) ten thousand five hundred and twenty-seven (10,527) class B2 ordinary shares (the B2 Shares), (xiii) ten thousand five hundred and twenty-seven (10,527) class B3 ordinary shares (the B3 Shares), (xiv) ten thousand five hundred and twenty-eight (10,528) class B4 ordinary shares (the B4 Shares), (xv) ten thousand five hundred and twenty-eight (10,528) class B5 ordinary shares (the B5 Shares, and together with the B1 Shares, the B2 Shares, the B3 Shares and the B4 Shares, the B Ordinary Shares), (xvi) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB1 ordinary shares (the BB1 Shares), (xvii) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB2 ordinary shares (the BB2 Shares), (xviii) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB3 ordinary shares (the BB3 Shares), (xix) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB4 ordinary shares (the BB4 Shares), (xx) one thousand six hundred and forty (1,640) class BB5 ordinary shares (the BB5 Shares, and together with the BB1 Shares, the BB2 Shares, the BB3 Shares and the BB4 Shares, the BB Ordinary Shares), (xxi) nine hundred and sixty-two thousand one hundred (962,100) class C ordinary shares (the C Ordinary Shares), (xxii) one (1) class D ordinary share (the D Ordinary Share), (xxiii) two million and seventy-four thousand and forty-nine (2,074,049) OCM mandatory redeemable preferred shares (the OCM MRPS), (xxiv) one hundred and ninety-four thousand six hundred and ninety-one (194,691) CHY mandatory redeemable preferred shares (the CHY MRPS), (xxv) fifty-two thousand six hundred and twenty-nine (52,629) MGT mandatory redeemable preferred shares (the MGT MRPS), and (xxvi) five hundred and forty-five thousand four hundred and sixty-five (545,465) FEI mandatory redeemable preferred shares (the FEI MRPS, and together with the OCM MRPS, the CHY MRPS and the MGT MRPS, the MRPS), all in registered form and having a nominal value of one penny (GBP 0.01).

The holders of the shares issued by the Company, irrespectively of their class, are together referred to as the Shareholders, and individually, as a Shareholder.”



*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the issuance of the new shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Petange on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175318, constituée le 5 février 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 891, page 42475 du 15 avril 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés dernièrement suivant un acte en date du 26 mai 2015 passé par-devant le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

**ONT COMPARU:**

1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant un capital social d'un montant de GBP 47.402,36, son siège social situé au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175303, ici représentée par Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, une société constituée et immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 01287713 et dont le siège social est situé au 6 New Street Square, London EC4A 3LX, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. The Trustees of The Alan Cherry Copthorn Will Trust, une fiducie de droit anglais, c/o Speechly Bircham LLP, 6 New Street Square, London EC4A 3LX, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. Michael Hill, Administrateur, né le 20 Août 1952 à Redruth, Royaume-Uni, demeurant au 12 Rowanwood Avenue, Sidcup, Kent DA15 8WN, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. Nicholas Jackson, Land & Planning Director, né le 22 Mars 1954 à Derby, Royaume-Uni, demeurant à 6 Harvest Place, School Hill, Wargrave, Berkshire, RG10 8AQ, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. Ian Sutcliffe, Président Exécutif, né le 24 Juillet 1959 à Liverpool, Royaume-Uni, demeurant à Windlesham Lodge, Westwood Road, Windlesham, Surrey GU20 6LX, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. Mike Woolliscroft, Administrateur de Société, né le 18 Août 1977 à Sheffield, Royaume-Uni, demeurant au 18 Trent Avenue, London W5 4TL, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. Andrew Carrington, Administrateur, né le 18 Février 1975 in Édimbourg, Royaume-Uni, demeurant au 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. Graham Stewart Cherry, Administrateur de Société, né le 15 Juin 1959, demeurant à Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. Richard Stephen Cherry, Administrateur de Société, né le 20 Mars 1961, demeurant à the Old Vicarage, High Street, Stebbing, Dunmow, Essex CM6 3SF, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. David Simpson, Directeur Général, né le 28 Mars 1955 à Airdie, Royaume-Uni, demeurant à Magnolia House, Vicarage Lane, Hound Green, Hook, Hampshire, RG27 8JJ, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

12. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, née le 24 Juin 1963 à Romford, Royaume-Uni, demeurant au 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

13. Paul Beaney, Directeur de la Construction (Construction Director), né le 12 Mars 1968 à Londres, Royaume-Uni, demeurant à The White House, Stubbs Hill, Binfield, Berkshire, RG42 5NN, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

14. Antony Travers, Directeur Général, né le 18 Mars 1960 à Manchester, Royaume-Uni, demeurant au 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

15. Wendy Elizabeth Colgrave, Administrateur de Société, née le 13 Janvier 1965, demeurant à Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

16. Jonathan Cranley, Directeur du Marketing et des Ventes (Sales and Marketing Director), né le 31 Août 1962 à Elstree, Royaume-Uni, demeurant au 8 Barber Close, Hurst, Reading, RG10 8JU, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

17. Christopher Bladon, Administrateur, né le 16 Mars 1977 à Rochford, Royaume-Uni, demeurant au 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

18. Paul Wills, Directeur Financier, né le 28 Août 1964 à Redruth, Royaume-Uni, demeurant au 12 Drak Lane, Wargrave, Berkshire, RG10 8JU, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

19. David Everett, Directeur Général, né le 14 Septembre 1957 à Bishop Auckland, Royaume-Uni, demeurant à Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

20. Marc Taylor, Directeur Commercial, né le 15 Mai 1972 à Hillingdon, Royaume-Uni, demeurant à Highwood, 9 Rodney Gardens, Pinner, Middlesex, HA5 2RT, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

21. Ian Kelley, Directeur Général, né le 17 Octobre 1961 à Wigan, Royaume-Uni, demeurant au 5 Fenwick Close, Westoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

22. Greg Meier, Architecte en chef (Chief Architect), né le 2 Juin 1962 à Uffikon, LU, Suisse, demeurant au 10 Lewis Close, Harefield, Uxbridge, Middlesex, UB9 6RD, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

23. James Dodd, Administrateur, né le 19 Avril 1967 à Romford, Royaume-Uni, demeurant à "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

24. David Chandler, Gestionnaire Principal des Terrains (Senior Land Manager), né le 24 Octobre 1953 à Kingston Hill, Royaume-Uni, demeurant au 27 Carolina Place, Finchampstead, Wokingham, Berkshire, RG40 4PQ, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

25. Richard Reeves, Administrateur, né le 31 Décembre 1962 à Grays, Royaume-Uni, demeurant à "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

26. Ian Haggerty, Gestionnaire de Contrats (Contracts Manager), né le 12 Avril 1962 à Londres, Royaume-Uni, demeurant au 2 Buccaneer Close, Woodley, Reading, Berkshire, RG5 4XP, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

27. Richard Milton, Directeur Technique Principal (Senior Technical Manager), né le 5 Mars 1978 à Plymouth, Royaume-Uni, demeurant au 4 Vicarage Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 7DS, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia

AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

28. Lee Gardner, Gestionnaire du Site (Site Manager), né le 7 Octobre 1976 à Ascot, Royaume-Uni, demeurant au 114 Binfield Road, Bracknell, Berkshire, RG42 2AS, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

29. Robin Anderson, Gestionnaire du Site (Site Manager), né le 26 Mai 1957 à Wokingham, Royaume-Uni, demeurant au 12 Elmley Close, Emmbrook, Wokingham, Berkshire, RG41 1HP, Royaume-Uni, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

30. Gary Whitaker, avocat, né le 22 août 1963, à Eastbourne (Royaume-Uni), demeurant au Cone Hill, Church Rd, Stone Street, Sevenoaks, Kent TN15 0LQ, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Les personnes mentionnées ci-dessus du point 1 au point 30 inclus sont désignées ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, qui représentent la totalité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est fixé à quarante-six mille huit cent trente-sept Livres Sterling et trente-trois Pence (GBP 46.837,33) représenté par (i) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), (ii) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2), (iii) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3), (iv) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A4 (les Parts Sociales de Classe A4), (v) cent trente-et-un mille huit cent quatre (131.804) parts sociales ordinaires de classe A5 (les Parts Sociales de Classe A5, et ensemble avec les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4, les Parts Sociales Ordinaires A), (vi) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA1 (les Parts Sociales de Classe AA1), (vii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA2 (les Parts Sociales de Classe AA2), (viii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA3 (les Parts Sociales de Classe AA3), (ix) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA4 (les Parts Sociales de Classe AA4), (x) vingt-sept mille cent (27.100) parts sociales ordinaires de classe AA5 (les Parts Sociales de Classe AA5, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe AA1, les Parts Sociales de Classe AA2, les Parts Sociales de Classe AA3 et les Parts Sociales de Classe AA4, les Parts Sociales Ordinaires AA), (xi) dix mille quatre cent seize (10.416) parts sociales ordinaires de classe B1 (les Parts Sociales B1), (xii) dix mille quatre cent dix-sept (10.417) parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales B2), (xiii) dix mille quatre cent dix-sept (10.417) parts sociales ordinaires de classe B3 (les Parts Sociales B3), (xiv) dix mille quatre cent dix-huit (10.418) parts sociales ordinaires de classe B4 (les Parts Sociales B4), (xv) dix mille quatre cent dix-huit (10.418) parts sociales ordinaires de classe B5 (les Parts Sociales B5, avec les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3 et les Parts Sociales B4, les Parts Sociales Ordinaires B), (xvi) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB1 (les Parts Sociales de Classe BB1), (xvii) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB2 (les Parts Sociales de Classe BB2), (xviii) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB3 (les Parts Sociales de Classe BB3), (xix) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB4 (les Parts Sociales de Classe BB4), (xx) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB5 (les Parts Sociales de Classe BB5, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe BB1, les Parts Sociales de Classe BB2, les Parts Sociales de Classe BB3 et les Parts Sociales de Classe BB4, les Parts Sociales Ordinaires BB), (xxi) neuf cent soixante-deux mille cent (962.100) parts sociales ordinaires de Classe C (les Parts Sociales de Classe C), (xxii) une (1) part sociale ordinaire de Classe D (la Part Sociale de Classe D), (xxiii) deux millions soixante-quatorze mille quarante-neuf (2.074.049) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires OCM (les MRPS OCM), (xxiv) cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze (194.691) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires CHY (les MRPS CHY), (xxv) cinquante-deux mille six cent vingt-neuf (52.629) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires MGT (les MRPS MGT), et (xxvi) cinq cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-cinq (545.465) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires FEI (les MRPS FEI, et ensemble avec MRPS OCM, les MRPS CHY et les MRPS MGT, les MRPS), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 GBP).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq Livres Sterling et cinquante Pence (GBP 5,50), afin de le porter de son montant actuel de quarante-six mille huit cent trente-sept Livres Sterling et trente-trois Pence (GBP 46.837,33), à quarante-six mille huit cent quarante-deux Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (GBP 46.842,83) par l'émission de (i) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B1, (ii) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B2, (iii) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B3, (iv) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B4, (v) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B5, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;



3. Souscription aux parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par le biais d'un versement en espèce, et le versement d'une prime d'émission;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq Livres Sterling et cinquante Pence (GBP 5,50), afin de le porter de son montant actuel de quarante-six mille huit cent trente-sept Livres Sterling et trente-trois Pence (GBP 46.837,33), à quarante-six mille huit cent quarante-deux Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (GBP 46.842,83) par l'émission de (i) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B1, (ii) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B2, (iii) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B3, (iv) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B4, (v) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B5, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, et ayant les droits et obligations qui leur sont attachés tel qu'indiqué dans les Statuts.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte et enregistre à l'unanimité les souscriptions suivantes aux parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B1, (ii) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B2, (iii) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B3, (iv) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B4, (v) cent dix (110) parts sociales ordinaires de classe B5, toute sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent cinquante Livres Sterling (GBP 550) alloué de la façon suivante:

- cinq Livres Sterling et cinquante Pence (GBP 5,50) alloué au capital social nominal de la Société; et
- cinq cent quarante-quatre Livres Sterling et cinquante Pence (GBP 544,50) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales Ordinaires B.

Le montant total de cinq cent cinquante Livres Sterling (GBP 550) est immédiatement à la libre disposition de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-six mille huit cent quarante-deux Livres Sterling et quatre-vingt-trois Pence (GBP 46.842,83) représenté par (i) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), (ii) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2), (iii) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3), (iv) cent trente-et-un mille huit cent trois (131.803) parts sociales ordinaires de classe A4 (les Parts Sociales de Classe A4), (v) cent trente-et-un mille huit cent quatre (131.804) parts sociales ordinaires de classe A5 (les Parts Sociales de Classe A5, et ensemble avec les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4, les Parts Sociales Ordinaires A), (vi) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA1 (les Parts Sociales de Classe AA1), (vii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA2 (les Parts Sociales de Classe AA2), (viii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA3 (les Parts Sociales de Classe AA3), (ix) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA4 (les Parts Sociales de Classe AA4), (x) vingt-sept mille cent (27.100) parts sociales ordinaires de classe AA5 (les Parts Sociales de Classe AA5, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe AA1, les Parts Sociales de Classe AA2, les Parts Sociales de Classe AA3 et les Parts Sociales de Classe AA4, les Parts Sociales Ordinaires AA), (xi) dix mille cinq cent vingt-six (10.526) parts sociales ordinaires de classe B1 (les Parts Sociales B1), (xii) dix mille cinq cent vingt-sept (10.527) parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales B2), (xiii) dix mille cinq cent vingt-sept (10.527) parts sociales ordinaires de classe B3 (les Parts Sociales B3), (xiv) dix

mille cinq cent vingt-huit (10.528) parts sociales ordinaires de classe B4 (les Parts Sociales B4), (xv) dix mille cinq cent vingt-huit (10.528) parts sociales ordinaires de classe B5 (les Parts Sociales B5, avec les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3 et les Parts Sociales B4, les Parts Sociales Ordinaires B), (xvi) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB1 (les Parts Sociales de Classe BB1), (xvii) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB2 (les Parts Sociales de Classe BB2), (xviii) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB3 (les Parts Sociales de Classe BB3), (xix) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB4 (les Parts Sociales de Classe BB4), (xx) mille six cent quarante (1.640) parts sociales ordinaires de Classe BB5 (les Parts Sociales de Classe BB5, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe BB1, les Parts Sociales de Classe BB2, les Parts Sociales de Classe BB3 et les Parts Sociales de Classe BB4, les Parts Sociales Ordinaires BB), (xxi) neuf cent soixante-deux mille cent (962.100) parts sociales ordinaires de Classe C (les Parts Sociales de Classe C), (xxii) une (1) part sociale ordinaire de Classe D (la Part Sociale de Classe D), (xxiii) deux millions soixante-quatorze mille quarante-neuf (2.074.049) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires OCM (les MRPS OCM), (xxiv) cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze (194.691) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires CHY (les MRPS CHY), (xxv) cinquante-deux mille six cent vingt-neuf (52.629) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires MGT (les MRPS MGT), et (xxvi) cinq cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-cinq (545.465) parts sociales préférentielles rachetables obligatoires FEI (les MRPS FEI, et ensemble avec MRPS OCM, les MRPS CHY et les MRPS MGT, les MRPS), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 GBP).

Les détenteurs des parts sociales émises par la Société, indépendamment de leur classe, sont désignés ci-après ensemble comme les Associés, et individuellement, comme un Associé."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, au nom de la Société, à l'inscription de l'émission de nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015149829/496.

(150164378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2015.

**MHC Groupe, MyHome Concept Groupe, Société Anonyme,  
(anc. C2B Groupe S.A.).**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 186.191.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C2B Groupe S.A., avec siège social à L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186.191, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1578 du 19 juin 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Zeis, architecte, demeurant à F-67118 Geispolsheim, 13, Rue de la République.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique BRUCKER, expert d'assurances, demeurant à F-67310 Bergbieten, 5, Rue des Tourterelles et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel COMPARATO, gérant de société, demeurant à F-57700 Hayange-Marspich, 28, rue de Liaison.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Modification de la dénomination de la société en «MyHome Concept Groupe» en abrégé «MHC Groupe»;
- 2) Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;
- 3) Transfert du siège social à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie;
- 4) Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
- 5) Acceptation de la démission de l'administrateur M. Emmanuel COMPARATO;
- 6) Nomination de Monsieur Olivier ZEIS, en tant qu'administrateur;
- 7) Révocation du commissaire aux comptes à savoir IM SA;
- 8) Nomination de Madame Tatsiana KARONCHYK, en tant que nouveau commissaire aux comptes;
- 9) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en «MyHome Concept Groupe» en abrégé «MHC Groupe».

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «MyHome Concept Groupe» en abrégé «MHC Groupe»».

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa)**. Le siège social de la société est établi dans la commune de Leudelange.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Emmanuel COMPARATO, en tant qu'administrateur de la société en date de ce jour. Décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

*Sixième résolution*

Est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Emmanuel Comparato et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019:

Monsieur Olivier Zeis, né le 22 février 1970 à Haguenau (France), demeurant à F-67118 Geispolsheim, 13, Rue de la République.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes en fonction, à savoir, la société IM SA.

*Huitième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes en remplacement de IM SA et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019:

Madame Tatsiana KARONCHYK, née le 12 juin 1979 à Mosty (Biélorussie), demeurant à F-67118 Geispolsheim, 13, Rue de la République.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zeis, Brucker, Comparato, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015150219/80.

(150164503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**CPPE S.A., CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 137.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150214/10.

(150164645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**Basic Eight S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 72.211.

Im Jahre zweitausendfünzfzehn, den siebenundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BASIC EIGHT S.A., mit Sitz in L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 72211, gegründet durch Urkunde des Notars Joseph Elvinger, mit damaligen Amtssitz in Luxemburg, vom 21. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 730 am 14. Mai 2002. Die Satzung wurde letztmalig abgeändert durch Urkunde des Notars André Jean-Joseph Schwachtgen, mit damaligen Amtssitz in Luxemburg (die „Gesellschaft“).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Jean-Pierre Dias, Angestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Sophie Mathot, Angestellte, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Joannes de Moor, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage nach L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann.

2.- Dementsprechende Abänderung von Artikel 3 (Absatz 1) der Satzungen.

3.- Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:



*Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage nach L-5365 Munsbach, 2, Rue Gabriel Lippmann, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

In Folge dessen, Abänderung von Artikel 3 (Absatz 1) der Satzungen wie folgt:

**Art. 3. (Absatz 1).** „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange.“

*Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen. Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Sophie Mathot, Joannes de Moor, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 2 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 27835. Reçu 75.-€

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 4. September 2015.

Référence de publication: 2015150139/53.

(150164689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**Cap Consultants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 103.153.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Arnaud ZANDONA, employé privé, né à Metz (France), le 10 juillet 1980, demeurant à F-57000 Metz, 7, rue des Capucins,

détenteur de cent deux (102) parts sociales.

2.- La société de droit français «SOFIDEXCO S. à r.l.», ayant son siège social à F-55104 Verdun, 66, avenue Miribel, inscrite au registre de commerce de Verdun (France) sous le numéro 378818983,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Arnaud ZANDONA, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 août 2015,

détentrice de quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL S.à r.l." (numéro d'identité: 2004 24 19 193), avec siège social à L-3378 Livange, 3, rue de Turi, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.153, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 20 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1214 du 26 novembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C, numéro 1333 du 3 juillet 2007 et en date du 13 janvier 2012, publié au Mémorial C, numéro 618 du 8 mars 2012,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000.-). Il est représenté par DEUX CENTS (200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Il peut être créé des catégories de parts sociales par décision de l'assemblée générale des associés, qui en définira les caractéristiques et déterminera le montant, le pourcentage ou la quotité du dividende prioritaire, du dividende privilégié ou du super-dividende dont ces catégories de parts sociales pourront bénéficier.»

140222

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cents euros (€ 700.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZANDONA, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/27757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): FRISING.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151382/45.

(150166252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**ECommerce Taxi Middle East S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.252.

Die koordinierte Satzung vom 04/09/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 08/09/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notar*

Référence de publication: 2015150245/12.

(150165157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Antin Infrastructure Partners Luxembourg V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.117.171,01.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.622.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, a French professional private equity investment fund (fonds professionnel de capital investissement) subject to the simplified procedure (bénéficiaire d'une procédure allégée) as defined in article L 214-159 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 789 002 300, represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, having his professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris;

here represented by Mr Olivier Thill, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 12<sup>th</sup> August 2015;

(2) Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, a French professional private equity investment fund (fonds professionnel de capital investissement) subject to the simplified procedure (bénéficiaire d'une procédure allégée) as defined in article L 214-159 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 789 002 300, represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, having his professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris;

here represented by Mr Olivier Thill, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 12<sup>th</sup> August 2015;

(3) Antin Infrastructure Partners II LP, a Partnership registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP 15630, acting through its general partner, Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l. whose registered office is 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 179.122, represented by Mr Alain Rauscher and Mr José Maria Trias, duly authorised;

here represented by Mr Olivier Thill, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 12<sup>th</sup> August 2015;

(4) Antin Eurofiber Co-invest LP, a Partnership registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP016628, acting through its general partner, Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l., having its registered office at 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 179122, represented by Mr Alain Rauscher and Mr José Maria Trias, duly authorised;

here represented by Mr Olivier Thill, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 12<sup>th</sup> August 2015; and

(5) Antin Eurofiber Co-invest II LP, a Partnership registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP016439, acting through its general partner, Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l., having its registered office at 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 179122, represented by Mr Alain Rauscher and Mr José Maria Trias, duly authorised;

here represented by Mr Olivier Thill, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 12<sup>th</sup> August 2015,

(together, the Shareholders).

Said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of “Antin Infrastructure Partners Luxembourg V”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.622, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°854 dated 27 March 2015 (the Company).

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 6,104,328.69 (six million one hundred four thousand three hundred twenty-eight euro and sixty-nine eurocents) by an amount of EUR 12,842.32 (twelve thousand eight hundred forty-two euros and thirty-two eurocents) to an amount of EUR 6,117,171.01 (six million one hundred seventeen thousand one hundred seventy-one euros and one eurocent) by the issuance of 1,284,232 (one million two hundred eighty-four thousand two hundred thirty-two) new shares of the Company, having a par value of EUR0.01 (one eurocent) each;

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles); and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company with full power of substitution, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 6,104,328.69 (six million one hundred four thousand three hundred twenty-eight euro and sixty-nine eurocents)

by an amount of EUR 12,842.32 (twelve thousand eight hundred forty-two euros and thirty-two eurocents)

to an amount of EUR 6,117,171.01 (six million one hundred seventeen thousand one hundred seventy-one euros and one eurocent) by the issuance of 1,284,232 (one million two hundred eighty-four thousand two hundred thirty-two) new shares of the Company, having a par value of EUR 0.01 (one eurocent) each (the New Shares).

All the New Shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Shareholders as follows:

Antin Eurofiber Co-invest LP, prenamed: . . . . . 673,228 (six hundred seventy-three thousand two hundred twenty-eight) New Shares; and

Antin Eurofiber Co-invest II LP, prenamed: . . . . . 611,004 (six hundred eleven thousand and four) New Shares.

Total: . . . . . 1,284,232 (one million two hundred eighty-four thousand two hundred thirty-two) New Shares.

All the New Shares have been fully paid-up by contributions in cash by the Shareholders, so that the sum of EUR 12,842.32 (twelve thousand eight hundred forty-two euros and thirty-two cents) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Shareholders hold the Company's shares, corresponding to 611,717,101 (six hundred eleven million seven hundred seventeen thousand one hundred one) ordinary shares, as follows:

Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, prenamed: . . . . .	81,888,770 (eighty-one million eight hundred eighty-eight thousand seven hundred seventy) shares;
Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, prenamed: . . . . .	38,141,933 (thirty-eight million one hundred forty-one thousand nine hundred thirty-three) shares;
Antin Infrastructure Partners II LP, prenamed: . . . . .	188,219,297 (one hundred eighty-eight million two hundred nineteen thousand two hundred ninety-seven) shares.
Antin Eurofiber Co-invest LP, prenamed: . . . . .	109,673,228 (one hundred nine million six hundred seventy-three thousand two hundred twenty-eight) shares;
Antin Eurofiber Co-invest II LP, prenamed: . . . . .	193,793,873 (one hundred ninety three million seven hundred ninety-three thousand eight hundred seventy-three) shares
Total: . . . . .	<u>611,717,101 (six hundred eleven million seven hundred seventeen thousand one hundred one) shares.</u>

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders of the Company resolve to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 6,117,171.01 (six million one hundred seventeen thousand seven hundred seventy-one euros and one eurocents), represented by 611,717,101 (six hundred eleven million seven hundred seventeen thousand one hundred one) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one eurocent) each.”

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1300.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

(1) Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, un fonds professionnel de capital investissement bénéficiant d'une procédure allégée, tel que défini dans l'article L 214-159 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, représenté par Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 789 002 300, représentée par Monsieur Alain Rauscher, Président de Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris;



ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2015;

(2) Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, un fonds professionnel de capital investissement bénéficiant d'une procédure allégée, tel que défini dans l'article L 214-159 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, représenté par Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 789 002 300, représentée par Monsieur Alain Rauscher, Président de Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris;

ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2015;

(3) Antin Infrastructure Partners II LP, une société en commandite (limited partnership) de droit anglais soumise au Limited Partnerships Act 1907 et enregistrée sous le numéro LP15630, agissant au travers de son associé commandité (general partner), Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l. ayant son siège social au 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.122, représentée par M. Alain Rauscher and M. José Maria Trias, dûment autorisés;

ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2015;

(4) Antin Eurofiber Co-invest LP, une société en commandite (limited partnership) de droit anglais soumise au Limited Partnerships Act 1907 et enregistrée sous le numéro LP016628, agissant au travers de son associé commandité (general partner), Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l., ayant son siège social au 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.122, représentée par M. Alain Rauscher and M. José Maria Trias, dûment autorisés;

ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2015; et

(5) Antin Eurofiber Co-invest II LP, une société en commandite (limited partnership) de droit anglais soumise au Limited Partnerships Act 1907 et enregistrée sous le numéro LP016439, agissant au travers de son associé commandité (general partner), Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l., ayant son siège social au 37A Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.122, représentée par M. Alain Rauscher and M. José Maria Trias, dûment autorisés;

ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2015,

(ensemble, les Associés).

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, aux termes de la capacité en laquelle ils agissent, ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Antin Infrastructure Partners Luxembourg V", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.622, organisée sous le droit luxembourgeois, constituée selon acte du notaire soussigné du 20 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°854 du 27 mars 2015 (la Société).

Les Associés reconnaissent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour:

#### *Agenda*

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 6.104.328,69 (six millions cent quatre mille trois cent vingt-huit euros soixante-neuf centimes d'euro), d'un montant de EUR 12.842,32 (douze mille huit cent quarante-deux euros trente-deux centimes d'euro) afin de le porter à un montant de EUR 6,117,171.01 (six millions cent dix-sept mille cent soixante et onze euros et un centime d'euro) par l'émission de 1.284.232 (un million deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-deux) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR0,01 (un centime d'euro) chacune;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société avec tout pouvoir de substitution, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 6.104.328,69 (six millions cent quatre mille trois cent vingt-huit euros soixante-neuf centimes d'euro)

d'un montant de EUR 12.842,32 (douze mille huit cent quarante-deux euros trente-deux centimes d'euro)

afin de le porter à un montant de EUR 6,117,171.01 (six millions cent dix-sept mille cent soixante et onze euros et un centime d'euro) par l'émission de 1.284.232 (un million deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-deux) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales), d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par les Associés comme suit:

Antin Eurofiber Co-invest LP, susmentionnée: . . . . .	673.228 (six cent soixante-treize mille deux cent vingt-huit) Nouvelles Parts Sociales; et
Antin Eurofiber Co-invest II LP, susmentionnée: . . . . .	611.004 (six cent onze mille et quatre) Nouvelles Parts Sociales;
Total: . . . . .	<u>1.284.232 (un million deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-deux) Nouvelles Parts Sociales</u>

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire par les Associés, de sorte que la somme de EUR 12.842,32 (douze mille huit cent quarante-deux euros trente-deux centimes d'euro) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire soussigné qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital social, les Associés détiennent la totalité des parts sociales de la Société, correspondant à 611.717.101 (six cent onze millions sept cent dix-sept mille cent un) parts sociales ordinaires, comme suit:

Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, susmentionnée: . . . . .	81.888.770 (quatre-vingt-un millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-dix) parts sociales;
Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, susmentionnée: . . . . .	38.141.933 (trente-huit millions cent quarante et un mille neuf cent trente-trois) parts sociales;
Antin Infrastructure Partners II LP, susmentionnée: . . . . .	188.219.297 (cent quatre-vingt-huit millions deux cent dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales;
Antin Eurofiber Co-invest LP, susmentionnée: . . . . .	109.673.228 (cent neuf millions six cent soixante-treize mille deux cent vingt-huit) parts sociales;
Antin Eurofiber Co-Invest II LP, susmentionnée: . . . . .	193.793.873 (cent quatre-vingt-treize millions sept cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante-treize) parts sociales.
Total: . . . . .	<u>611.717.101 (six cent onze millions sept cent dix-sept mille cent un) parts sociales</u>

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la présente résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 5 des Statuts afin de leur donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 6.117.171,01 (six millions cent dix-sept mille cent soixante et onze euros un centime d'euro), représenté par 611.717.101 (six cent onze millions sept cent dix-sept mille cent un) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune."

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte notarial, fait et passé à Luxembourg, le jour qu'en tête du présent document.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 21 août 2015. Relation: 2LAC/2015/19097. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur ff.* (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151267/258.

(150166181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

**Naropère S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.500.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.787.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLS Luxembourg S.à r.l a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 15,700,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 110163 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of NAROPERE, S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 5,500,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 113787, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, enacted on 20 January 2006, published in the Memorial C, number 787 of 19 April 2006, amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, enacted on 28 December 2011, published in the Memorial C, number 1138 of 4 May 2012,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 13 August 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole Resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company has as its main corporate object the investment in real estate or real estate related assets, situated in Luxembourg or abroad, in order to derive income from its rental and management. This will be undertaken through acquisition, option of purchase, development and construction of real estate or by any other means. The Company may, from time to time, realise its investments in real estate by sale or any other means.

The Company may, by acquisition of holdings in whatever form or by any other type of investment or security, take part in the establishment and development of any company, registered in Luxembourg or abroad, manufacturer or commercial, having an identical, similar or related corporate purpose than the corporate purpose of the Company or which can facilitate or promote the development of the Company, as well as administer, manage, develop financially, improve, oversee and liquidate, permanently or temporarily, those interests or holdings. The Company can also give assistance to any such company as well as to any company being part of the same group of companies as the Company by means of loans, advances, guarantees, mortgages or otherwise.

Finally, the Company may carry out, both in Luxembourg and abroad, any kind of general, industrial, commercial, financial, movable or real estate operations as well as any measures of control or supervision relating directly or indirectly, in all or in part, to the fulfillment of its corporate purpose as referred to in the above 2 paragraphs, including to request financing in its favour from any Luxembourg or foreign credit institutions or from a different company or natural person by means of loans, advances, guarantees, mortgages or by any other means.”

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

CLS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 15.700.000,-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110163 (l'«Associé Unique»), associé unique de NAROPERE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 5.500.000,-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113787, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 20 janvier 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 787 du 19 avril 2006, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 1138 du 4 mai 2012,

ici dûment représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 13 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

### *Résolution Unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme objet social principal l'investissement dans l'immobilier ou dans les actifs liés à l'immobilier, situés à Luxembourg ou à l'étranger, afin de générer des revenus provenant de leur location et leur gestion. Cela pourra se réaliser par l'acquisition, l'option d'achat, le développement et la construction d'immeubles ou par tout autre moyen. La Société peut, de temps à autre, effectuer des investissements dans l'immobilier par la vente ou tout autre moyen.

La Société peut, par la prise de participations de quelque forme que ce soit ou par toute autre forme de placement ou valeurs mobilières, prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise, immatriculée au Luxembourg ou à l'étranger, industrielle ou commerciale, ayant un objet social identique, analogue ou connexe à l'objet social de la Société ou qui est de nature à favoriser ou faciliter le développement de la Société, ainsi qu'administrer, gérer, développer financièrement, mettre en valeur, superviser et liquider, à titre permanent ou temporaire, ces intérêts ou participations. La Société peut également prêter assistance à une telle entreprise ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou autrement.

Pour finir, la Société peut accomplir, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes mesures de contrôle ou de surveillance se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'accomplissement de son objet social tel que défini aux deux paragraphes ci-dessus, parmi lesquelles solliciter des financements en sa faveur auprès de tout établissement de crédits luxembourgeois ou étranger ou de toute autre société ou personne physique au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou de tout autre manière.»

### *Estimation des frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept cents euros (EUR 700,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Nezar, GRETHEN.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27556. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff.* (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150475/106.

(150165059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Eyquem AM, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.866.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société anonyme EYQUEM AM en date du 08 septembre 2015, que le siège social de la société est transféré du L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal à compter de 08 septembre 2015.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015150808/15.

(150165648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**ECBPF II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.168.

—  
EXTRAIT

En date du 20.08.2015, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Peter Lundin comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste de gérant de Eric-Jan van de Laar, né à Utrecht, Pays-Bas le 27 mars 1969, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015, et pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8.9.2015.

Référence de publication: 2015150809/15.

(150165416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Ecres, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Industrie, Parc Ecostart.

R.C.S. Luxembourg B 54.107.

wie bereits mitgeteilt und dokumentiert, scheidet ich, Claude Schettgen, aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft ECRES S.A. (B54107) mit sofortiger Wirkung aus.

Luxemburg, den 31. August 2015.

Claude Schettgen.

Référence de publication: 2015150810/10.

(150165551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**DPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.266.

—  
*Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 5. August 2015*

*Wirtschaftsprüfer*

Die Hauptversammlung hat beschlossen, das Mandat der Gesellschaft Deloitte Audit als Wirtschaftsprüfer mit sofortiger Wirkung zu erneuern.

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2016 welche über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahrs mit Abschluss per 31. Dezember 2015 beschließt.

Référence de publication: 2015150802/13.

(150165325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Droffic Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 161.949.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 29 juin 2015*

En date du 29 juin 2015 l'actionnaire unique de la Société a accepté la démission de Madame Elise Henriette Paula Klein Wassink de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 9 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150803/11.

(150165444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Caféforum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 182.722.

—  
*Résolutions de l'associé unique*

- M. Paul Chahmerian, chef cuisinier, né à Oullins, le 24 Mai 1982, demeurant à L-2335 Luxembourg, 52 rue N.S. Pierret, est nommé gérant de la société.

- Il en résulte que la société a trois gérants: Mme Emmanuelle Favreau, Mme Clotilde Cremona et M. Paul Chahmerian

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, avec co-signature obligatoire de Mme Cremona.

Luxembourg, le 4 Septembre 2015.

Business Development SA

*L'associé unique*

Référence de publication: 2015150756/16.

(150165518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Calcipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 22.611.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de CALCIPAR S.A. tenue le 8 mai 2015 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de reconduire le mandat de DELOITTE AUDIT S.à r.l., rue de Neudorf, 560 - L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréé en fonction, pour une nouvelle période d'une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour extrait certifié conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015150757/15.

(150165620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**CBB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 18, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 170.809.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2014*

En remplacement de M. Brahim CHAOUCHÉ, Monsieur Yves BARATTO, né le 05 mai 1956 à Thionville (France), demeurant 1, rue des Ecoles à F-57310 Rurange-Les-Thionville, est nommé Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Référence de publication: 2015150760/11.

(150165709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Centuria Capital Développement Durable S. à r.l. (C2D2), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 130.606.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale décide:

- D'accepter la démission de Mme. Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> Août 1979 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en tant que Gérant A avec effet immédiat.

- D'accepter la démission de M. Frank Rossi, né le 28 octobre 1966 à Mons (Belgique), résidant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange en tant que Gérant A avec effet immédiat.

- D'accepter la nomination de Melle Radia Taddrart, née le 17 novembre 1985 à Epinal (France), résidant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en tant que Gérant A avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- D'accepter la nomination de M. Cyril Guinet, né le 24 décembre 1978 à Boulogne-Billancourt (France), résidant professionnellement au 92, avenue des champs Elysées, F-75008 Paris, en tant que Gérant B avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

L'Assemblée prend note de la fin du mandat de Monsieur Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959 à Paris (France) ayant son adresse professionnelle au 5016, Sheikh Zayed Road, Shangri-La Building, Dubai (Emirats Arabes Unis), en qualité de gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

*Pour Centuria Capital Développement Durable S.à r.l. (C2D2)*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015150766/28.

(150165528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Chaleur Appliquée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 101, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 19.877.

—  
Les statuts coordonnés au 30/07/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015150767/12.

(150165430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Belvedere Financing S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 174.558.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015150717/10.

(150165274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

**ALSTOL, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 26.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150691/9.

(150165460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

**Alpha Lux Sécurité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 75, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 192.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2015150690/11.

(150165538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

**FFDC Super 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.504,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 192.876.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2015*

1. M. Liu GUANGCAI a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2 septembre 2015.

2. Mme. Dong YAO, administratrice de sociétés, née à Nei Mongol (Chine), le 22 décembre 1971, demeurant professionnellement à An der Welle 5, 60322 Frankfurt am Main, Allemagne, a été nommée comme gérante avec effet au 2 septembre 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FFDC Super 1 S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015150838/17.

(150165432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

**Fortilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 30.833.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 août 2015*

- Il est pris acte de la démission de Madame Chloé GAUBERT-GUILLET de son mandat d'Administrateur avec effet au 24 juillet 2015.

- Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Chloé GAUBERT-GUILLET démissionnaire, avec effet au 24 juillet 2015, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 3 août 2015.

Certifié sincère et conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015150846/18.

(150165637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Fourpoints Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Monsieur Pierre CHAVY a pris la décision de démissionner du Conseil d'Administration de la SICAV sous rubrique avec effet au 8 septembre 2015.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Muriel FAURE, Présidente
- Benoît FLAMANT
- Béatrice Philippe
- Michel Raud
- Anne-Marie Goffinet
- John Pauly

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

*Pour FOURPOINTS FUNDS*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2015150847/20.

(150165381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Fund Advisers Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1465 Luxembourg, 31, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 189.444.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique en date du 24 août 2015:

1. D'accepter la démission du commissaire aux comptes INTERNATIONAL AUDIT SERVICES Sàrl à compter du 30 juin 2015.
2. D'accepter la nomination du nouveau commissaire aux comptes A&T Consulting SA, avec siège social au 2a Boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg, à compter du 30 juin 2015 jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle en 2020.

Paul Evans

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2015150848/16.

(150165211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Fluid Movement Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.501.

*Extract of the resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors on August 18<sup>th</sup>, 2015*

1. The resignation of Mrs. Stéphanie COLLEAUX from her mandate as Director be enacted with effect as from August 17<sup>th</sup>, 2015.



2. Mrs Nisia NGO BAYIHA, private employee, born on January 18<sup>th</sup>, 1984, in Yaounde, Cameroun, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, be coopted as new Director of the company, in replacement of Mrs Stéphanie COLLEAUX, resigning Director. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2016.

Certified true copy

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration le 18 août 2015*

1. La démission de Madame Stéphanie COLLEAUX de ses fonctions d'Administrateur est actée avec effet au 17 août 2015.

2. Madame Nisia NGO BAYIHA, née le 18 janvier 1984 à Yaounde, Cameroun, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant que nouvel Administrateur de la société, en remplacement de Madame Stéphanie COLLEAUX, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015150844/24.

(150165706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**FFDC WL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.504,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.932.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 septembre 2015*

1. M. Liu GUANGCAI a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2 septembre 2015.

2. Mme. Dong YAO, administratrice de sociétés, née à Nei Mongol (Chine), le 22 décembre 1971, demeurant professionnellement à An der Welle 5, 60322 Frankfurt am Main, Allemagne, a été nommée comme gérante avec effet au 2 septembre 2015 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FFDC WL S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015150840/17.

(150165452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Firola Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.681.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 Juillet 2015*

- Il est pris acte de la démission de Madame Chloé GAUBERT-GUILLET de son mandat d'Administrateur avec effet au 24 juillet 2015.

- Monsieur Francesco CAVALLINI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Chloé GAUBERT-GUILLET démissionnaire, avec effet au 24 juillet 2015, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Certifié sincère et conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015150842/18.

(150165635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---

**Vitrilux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.512.

L'an deux mille quinze,  
le vingt-sept août.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «VITRILUX S.A.» (la «Société»), une société anonyme établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié dressé par Maître André SCHWACHTGEN, en date du 07 décembre 1989 lequel acte de constitution fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») en date du 26 juin 1990 sous le numéro 209 et page 10012.

Les statuts de la Société furent modifiés la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 27 décembre 2012, sa publication au Mémorial fut faite, le 10 avril 2013, sous le numéro 851 et page 40384.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32 512.

La séance est ouverte et est présidée par Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sandy PETREMENT, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé à QUATRE VINGT MILLE EUROS (80'000.- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1'250) actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la nationalité de la Société et transfert du siège social de la Société du 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) à B-1180 Bruxelles, 228 Avenue Winston Churchill (Belgique), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la Société de la nationalité belge, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Personnes Morales (Moniteur) à Bruxelles (Belgique).

2. Fixation de la nouvelle adresse du siège social transféré à B-1180 Bruxelles, 228 Avenue Winston Churchill (Belgique) et adoption par la société de la nationalité belge, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Belgique.

3. Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

4. Décision d'autoriser Monsieur Michel HELLAWELL, en sa qualité d'Administrateur délégué de la société «VITRILUX S.A.», avec faculté de délégation de ses pouvoirs, ayant son domicile au N° 24 Avenue des Villas à B-1630 LINKEBEEK, afin de représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Belgique.

5. Décision de conférer à la société «AXIOME AUDIT S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 78 429), tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour radier la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Personnes Morales (Moniteur) à Bruxelles (Belgique).

6. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social statutaire et le siège de direction effectif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles (Belgique), conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite.

L'Assemblée décide d'adopter par la Société la nationalité belge, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Personnes Morales (Moniteur) à Bruxelles (Belgique).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer la nouvelle adresse du siège social transféré à B-1180 Bruxelles, 228 Avenue Winston Churchill (Belgique), et que la Société adopte la nationalité belge, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Belgique.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société actuellement en fonction et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs avec effet au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser Monsieur Michel HELLAWELL, en sa qualité d'administrateur-délégué de la société «VITRILUX S.A.», avec faculté de délégation de ses pouvoirs, ayant son domicile au N° 24 Avenue des Villas à B-1630 LINKEBEEK, à représenter dorénavant la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Belgique.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de conférer à la société «AXIOME AUDIT S.à r.l.», une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 78 429), tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites au Grand-Duché de Luxembourg et pour radier la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Personnes Morales (Moniteur) à Bruxelles (Belgique).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LECLERC, V. BOSSI, S. PETREMENT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20091. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015150627/92.

(150164534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**Dalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.807.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of August,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on August 25, 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

#### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Dalu S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

##### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

##### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

##### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

##### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

##### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

##### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### C. Decisions of the shareholders

#### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### D. Management

#### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason (“causes légitimes”).

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.



**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is and, in case several classes of managers have been appointed, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Should several classes of managers exist, the minutes shall be signed by a class A and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers or by a class A and a class B manager should several classes of managers exist.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers and by the joint signatures of a class A and a class B manager should several classes of managers exist, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## E. Audit and supervision

### Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

## F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

### *Resolutions of the shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, born in Levallois-Perret, France, on 19 December 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg,

dûment représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 août 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Dalu S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### **D. Gérance**

**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne sont pas nécessairement associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.



16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Si plusieurs classes de gérants ont été nommées, les procès-verbaux seront signés par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants, ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et par un gérant de classe A et un gérant de classe B, si plusieurs classes de gérants ont été nommées, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

#### **F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

##### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

##### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

##### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

140246

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Olivier Hamou, né à Levallois-Perret, France, le 19 décembre 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/27859. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150222/520.

(150165146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**Global Sales Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 199.793.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le vingt-six août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur Grégory KIEFFER, administrateur de société, demeurant à L-8471 Eischen, 12, rue de la Gare.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté, les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL SALES LUXEMBOURG S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Windhof.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente de matériel de construction, du bâtiment et de l'industriel, le commerce en général, les prestations de services administratifs et de conseil dans le cadre de la vente ainsi que des services d'entretien et de nettoyage.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 31.-) par action.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions au porteur sont soumises aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.



### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

#### *Souscription et libération*

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par Monsieur Grégory KIEFFER, prénommé.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

#### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

##### *Sont nommés administrateurs:*

- Monsieur Grégory KIEFFER, administrateur de société, demeurant à L-8471 Eischen, 12, rue de la Gare.
- Monsieur Camille WEIS, directeur de société, demeurant à L-8398 Roodt, 18, Op den Rousen.
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

##### *Est nommé commissaire:*

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2020.

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Grégory KIEFFER, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2020, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

- 5) Le siège social est fixé à L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. KIEFFER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: GAC/2015/7347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150296/182.

(150164671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**Electricité Générale Cardoso et Loureiro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 241, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 59.973.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150247/10.

(150164527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**Crystal Almond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.254.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of the month of August.

Before Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Me Florian Bonne, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on behalf of Largo Intermediary Holdings Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 52969,

by virtue of a proxy attached hereto, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Crystal Almond S.à r.l, a société à responsabilité limitée with a share capital of EUR 12,501.- having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 155.254 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 23 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2190 on 15 October 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, on 1 September 2011, published in the Mémorial C, number 2640 on 29 October 2011.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred one (12,501) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda:*

1. Amendment and restatement of Article 11 of the articles of association of the Company so as to read as follow:

“ **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers for any transaction not exceeding EUR 500,000. For any transaction exceeding EUR 500,000., the Company shall be validly bound towards third parties by the joint signature of any two managers, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of any class A manager or class B manager for any transaction not exceeding EUR 500,000., otherwise the joint signature of one class A manager and one class B manager will be required (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or the board of managers.

After consideration of the above the Sole shareholder took the following resolution:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate Article 11 of the articles of association of the Company as set forth in item 1 of the agenda.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Me Florian Bonne, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour le compte de Largo Intermediary Holdings Limited, une limited company constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, immatriculée auprès du Guernsey Registrar of Companies sous le numéro 52969,

En vertu d'une procuration ci-jointe, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de Crystal Almond S.à r.l, société à responsabilité limitée au capital social de 12.501 EUR ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 23 Août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190 du 15 Octobre 2010 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.254 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en date du 1<sup>er</sup> Septembre 2011, publié au mémorial C, numéro 2640 du 29 Octobre 2011.

La partie comparante a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents une (12.501) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels des décisions devaient être prises sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 11 des statuts de la société afin qu'il se lise comme suit:

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, également par la signature individuelle d'un seul gérant pour toute transaction n'excédant pas 500.000 EUR. Pour toute transaction excédant 500.000 EUR, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe d'au moins deux gérants à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera également valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant de classe A ou de classe B pour toute transaction n'excédant pas 500.000 EUR, le cas échéant, la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B sera requise (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un seul gérant ou par le conseil de gérance.

## 2. Divers

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme énoncé au point 1 de l'Ordre du Jour.

### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BONNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27048. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150185/161.

(150164782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**FAMSA Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.544.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150270/10.

(150164571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**TrackTeo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.017.

---

L'an deux mille quinze,

le vingt-sept août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Christophe CHATILLON, dirigeant d'entreprises, demeurant rue de Percke, 127/F, B-1180 Uccle (Belgique),  
ici représenté par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070  
Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Bruxelles (Belgique), le 10 août 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera  
annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «TrackTeo  
S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053  
Ettelbruck, constituée suivant acte notarié dressé en date du 21 décembre 2012, lequel acte fut publié au Mémorial C,  
Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 19 février 2013, sous le numéro 401 et page 19230.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et numéro 174  
017.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 14 novembre 2014, lequel acte  
de modification des statuts fut publié au Mémorial, en date du 12 décembre 2014, sous le numéro 3854 et page 184991.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et  
représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR)  
représenté par mille (1'000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune, a requis le  
notaire soussigné d'acter, en sa susdite capacité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société  
de la Ville d'Ettelbruck, vers la Ville de Luxembourg et de fixer l'adresse du nouveau siège social au 3, rue Guillaume  
Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert de siège social statutaire et administratif de la Société, l'actionnaire unique DECIDE de  
modifier l'article TROIS (3), premier alinéa des statuts de la Société, lequel auront désormais le nouveau libellé suivant:

**Art. 3. (Premier alinéa).** «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentaire  
par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20102. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015151806/45.

(150166150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

---

**Etre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 41.325.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Etre S.A.", ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 41.325,

avec un capital souscrit de fixé à quatre-vingt-sept mille euros (87.000,-EUR) représenté par six mille (6.000) actions, d'une valeur nominale de quatorze euros et cinquante cents (14,50 EUR) chacune,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 595 du 15 décembre 1992,

modifiée suivant actes reçus par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du:

- 26 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 274 du 19 février 2002, et
- 15 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 74 du 12 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent NILLES, ingénieur diplômé, demeurant à L-6142 Junglinster, 4, rue Rham

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

- 1.- Dissolution et mise en liquidation volontaire de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission du Président du Conseil d'administration, des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Laurent NILLES, ingénieur diplômé, demeurant à L-6142 Junglinster, 4, rue Rham

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte les démissions du Président du Conseil d'administration, des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.050,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Laurent NILLES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation GAC/2015/7422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015150257/66.

(150164711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**Co-Ordination Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.287.

L'an deux mille quinze,

le vingt-sept août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jacques COERTEN, administrateur de société, demeurant rue du Ham, 132, Boîte A3, B-1180 Bruxelles (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 21 août 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «CO-ORDINATION LUXEMBOURG S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de «CO-LINAS S.A.» suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 10 avril 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 02 août 2000, sous le numéro 551 et page 26423.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire instrumentaire en date du 15 janvier 2014, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 18 avril 2014, sous le numéro 995 et page 47727.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 75 287.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société «CO-ORDINATION LUXEMBOURG S.A.» pré-désignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de Société:

la société «DEALISLE LTD», une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20100. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur* (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015150205/56.

(150164658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

---

**STM Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.506.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que

- M. Joost Anton MEES, né le 27 septembre 1978 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a été nommé comme gérant B de la Société en date du 9 septembre 2015 pour un temps sans limitation de durée; et

- M. Johannes Laurens de ZWART, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a été nommé comme gérant B de la Société en date du 9 septembre 2015 pour un temps sans limitation de durée.

Il est également porté à la connaissance du public que

- M. Sean Patrick Murray, a été remplacé de sa fonction de gérant B en date du 9 septembre 2015; et
- M. Wilhelmus Casparus Petrus Jongman a été remplacé de sa fonction de gérant B en date du 9 septembre 2015.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Mme Sofiya Machulskaya (gérant A);
- M. Joost Anton Mees (gérant B);
- M. Johannes Laurens de Zwart (gérant B).

Il convient de noter que la Société est représentée et engagée par le conseil de gérance (ou, pour éviter tout malentendu, par le gérant unique, si la Société n'a qu'un seul gérant) et, dans la mesure où ils sont en fonction, par un gérant A agissant conjointement avec un gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

*Pour la société*

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2015151150/30.

(150165505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

---